



ARRETE N° 168/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président dans son alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € ht, et lorsque les crédits sont ouverts au budget »,

Vu la décision d'engager une consultation pour le lancement d'une étude de positionnement et de faisabilité d'un nouveau projet pour Planète Mars, sur la commune de Mars,

Considérant la nécessité de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général pour modification du besoin,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide, dans le cadre de la consultation pour le lancement d'une étude de positionnement et de faisabilité d'un nouveau projet pour Planète Mars, sur la commune de Mars, de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général pour modification du besoin. Une nouvelle consultation pourra être passée ultérieurement.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône.

Fait à Le Cheylard

Le 27/07/2023

Le Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

Par délégation,
M. Michel VICE
Vice-président

